Plan des services récréatifs pour les aînés : sondage de collecte de renseignements

Une version en ligne de ce sondage peut être consultée ici : www.halifax.ca/seniors

Bienvenue au sondage sur le **Plan des services récréatifs pour les aînés** de la Municipalité régionale d'Halifax. **Vos commentaires** faciliteront l'orientation des futurs services pour les aînés âgés de 60 ans et plus dans la région d'Halifax. Ce plan contribuera à façonner les programmes et services récréatifs pour les aînés de la municipalité pour les cinq prochaines années.

*Les « **services récréatifs pour les aînés** » désigne tous les services récréatifs offerts par la municipalité auxquels les aînés ont accès (c'est-à-dire les programmes enregistrés, les programmes de participation libre, les équipes d'action pour les aînés, les groupes d'aînés, les événements).*

Le sondage devrait prendre environ 10 minutes à remplir, et, pour votre participation, vous serez admissible à gagner l'un des deux grands prix (cartes-cadeaux d'épiceries de 100 $) ou l'une des 20 cartes-cadeaux de 10 $ de Tim Hortons.

La date limite pour remplir ce sondage est la fin de la journée du **4 juin 2025**.

Nous vous remercions d'avance de votre participation.

Avez-vous des questions?
Veuillez communiquer avec Adam Huffman, développeur communautaire, par courriel à seniors@halifax.ca ou en composant le **902.233.8129** ou en y envoyant un message texte. Des renseignements supplémentaires peuvent être trouvés en visitant le site Web à halifax.ca/seniors.

Énoncé de collecte
Conformément à l'article 485 de la Municipal Government Act (MGA), les renseignements personnels recueillis dans le cadre de ce sondage seront utilisés uniquement par le personnel municipal et, si nécessaire, par des personnes et/ou des organisations sous contrat de service avec la municipalité régionale d'Halifax pour des fins liées au traitement des résultats du sondage sur le Plan des services récréatifs pour les aînés.

Si vous avez des questions sur la collecte et l'utilisation de vos renseignements personnels, veuillez composer le 311 ou envoyer un courriel à contactus@311.halifax.ca.

VEUILLEZ RETOURNER CE SONDAGE PAPIER AU CENTRE DE LOISIRS DE LA MRH LE PLUS PROCHE OU APPELEZ-NOUS AU 902.233.8129.

Sinon, les sondages peuvent également être envoyés par la poste à Lee Moore à l'adresse : The Power House, C.P. 1749, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3A5

Renseignements généraux

1. **Quels sont les trois premiers chiffres de votre code postal?** (Ces renseignements garantissent que nous recevons des réponses de chaque district de la municipalité.) _____

2. **Quelle est votre tranche d'âge?** *Sélectionnez-en une :*

- ◯ De 60 à 69
- ◯ De 70 à 79
- ◯ De 80 à 89
- ◯ 90 et plus

3. **Quelle est votre langue de choix pour les programmes récréatifs?** *Sélectionnez-en une :*

- ◯ Anglais
- ◯ Français
- ◯ Arabe
- ◯ Autre (veuillez préciser)

4. **Quelle est votre méthode de communication de choix pour en savoir plus sur les programmes et services?** *Veuillez en sélectionner une :*

- ◯ Courriel
- ◯ Téléphone
- ◯ En personne
- ◯ En ligne (sites Web)
- ◯ Médias sociaux
- ◯ Poste (dépliants, etc.)

5. **Participez-vous actuellement à des programmes récréatifs municipaux?**

□ **Oui** (veuillez indiquer les programmes ou les activités auxquels vous participez actuellement) :

□ **Non** (veuillez nous expliquer la raison dans l'espace prévu ci-dessous) :

Préférences de programmes

1. **Quels types de programmes récréatifs municipaux vous intéressent?** *Cochez toutes les réponses qui s'appliquent :*

   ☐ Programmes sportifs (par exemple, yoga, natation, pickleball)
   ☐ Programmes d'arts et de bricolage (par exemple, poterie, peinture, dessin)
   ☐ Activités non structurées (c'est-à-dire programmes de participation libre, bibliothèques, clubs de jardinage, activités sociales)
   ☐ Autre (veuillez préciser) :
   _____

2. **Veuillez nous indiquer les types de programmes auxquels vous aimeriez participer**. *Cochez toutes les réponses qui s'appliquent :*

   ☐ Pickleball
   ☐ Yoga
   ☐ Basketball
   ☐ Soccer
   ☐ Poterie
   ☐ Peinture
   ☐ Bricolage
   ☐ Travail du bois
   ☐ Courtepointe
   ☐ Cuisine
   ☐ Compétences informatiques
   ☐ Autre (veuillez préciser) :
   _____

   ☐ Éducation à la nature
   ☐ Club de jardinage
   ☐ Clubs de marche
   ☐ Clubs de randonnée
   ☐ Observation des oiseaux
   ☐ Programmes d'éducation à la nature
   ☐ Apprendre à pêcher
   ☐ Apprendre à utiliser une boussole
   ☐ Cours de natation pour les aînés
   ☐ Cours d'aérobique aquatique

3. **À quelle heure de la journée êtes-vous le plus susceptible de participer à des programmes?**

   ☐ Matin
   ☐ Après-midi
   ☐ Soir

4. **Préférez-vous participer à des programmes récréatifs avec uniquement des participants âgés ou à des programmes récréatifs avec des participants de divers âges?**

   ☐ Programmes réservés aux aînés
   ☐ Différentes tranches d'âge
   ☐ Les deux

5. **Quels obstacles à la participation à des programmes récréatifs rencontrez-vous?** *Cochez toutes les réponses qui s'appliquent :*
   - ☐ Manque de transport
   - ☐ Coût des programmes
   - ☐ Conflits d'horaire (par exemple, travail, bénévolat, église)
   - ☐ Conditions météorologiques (c'est-à-dire, froid, neige, chaleur, pluie)
   - ☐ Manque de sensibilisation aux programmes offerts
   - ☐ Préoccupations en matière d'accessibilité (par exemple, physiques, sensorielles)
   - ☐ Manque d'intérêt pour les activités offertes
   - ☐ Autre (veuillez préciser) :

     _____

6. **Qu'est-ce qui faciliterait votre inscription aux programmes récréatifs municipaux?** *Veuillez communiquer vos commentaires dans l'espace ci-dessous :*

Lien social

Rester social est important, car cela aide à réduire les sentiments de solitude, améliore la santé mentale et physique, et favorise un but clair et un sentiment d'appartenance.

1. **Comment la municipalité peut-elle favoriser les liens sociaux entre les aînés?**

2. **Assisteriez-vous à des séances récréatives réservées aux aînés dans les centres récréatifs?**

   ◯ Oui ◯ Non

3. **Quels types d’activités ou d’occasions vous aideraient à vous sentir plus lié socialement si des heures d’activités libres pour les aînés étaient introduites?**

Accessibilité et inclusion

Les aînés peuvent faire face à divers obstacles lorsqu’ils participent à des programmes récréatifs. Il est important d’aborder ces problèmes pour créer des options plus inclusives.

1. **Utilisez-vous des aides à la mobilité** (par exemple, ambulateur, fauteuil roulant, monte-escalier, canne)?

   ◯ Oui ◯ Non

   Dans l’affirmative, veuillez préciser :

_____

2. **Rencontrez-vous des obstacles physiques pendant l’utilisation des installations récréatives municipales?**

   ◯ Oui ◯ Non

   Dans l’affirmative, veuillez expliquer ci-dessous :

3. **Avez-vous besoin d’un aidant pour participer avec vous aux programmes récréatifs?**

   ◯ Oui
   ◯ Non

4. **Les programmes offerts par la municipalité reflètent-ils votre identité culturelle et linguistique?**

◯ Oui ◯ Non

Dans la négative, veuillez expliquer ci-dessous :

Transport

Un transport accessible et fiable peut permettre aux aînés de maintenir leur indépendance et d'explorer d'autres possibilités de loisirs. Les aînés sont plus susceptibles de participer à des programmes récréatifs lorsque le transport est plus facile.

1. **Quelles options de transport vous sont offertes?** *Cochez toutes les réponses qui s'appliquent :*

   ☐ Accès à un véhicule personnel
   ☐ Taxi
   ☐ Autopartage ou covoiturage
   ☐ Halifax Transit (autobus, access-a-bus, traversiers)
   ☐ Options de transport rural (MusGo Rider, BayRides, etc.)
   ☐ Transports actifs (c'est-à-dire la marche, le vélo, le patin à roulettes, la trottinette [électronique])
   ☐ Autre (veuillez préciser) :
   _____

2. **Quelles améliorations en matière de transport vous aideraient à accéder aux programmes récréatifs municipaux?** *Veuillez saisir une brève description dans l'espace prévu ci-dessous :*

Abordabilité

Avec diverses circonstances, l'abordabilité peut être un problème lorsqu'il est question d'accès à des occasions récréatives.

1. **Le coût est-il un obstacle à la participation aux programmes récréatifs municipaux?**

   ◯ Oui ◯ Non

2. **Êtes-vous au courant de l'aide financière ou des rabais pour les loisirs municipaux?**

   ☐ Oui, je suis au courant, mais je n'ai pas besoin d'aide financière.
   ☐ Oui, je suis au courant et j'ai présenté une demande d'aide financière ou j'en présenterai une.
   ☐ Non, je n'étais pas au courant, mais je n'ai pas besoin d'aide financière.
   ☐ Non, je n'étais pas au courant, mais je pourrais envisager de présenter une demande d'aide financière à l'avenir.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de remplir notre sondage sur le Plan des services récréatifs pour les aînés.

Vos commentaires nous sont importants et nous aideront à façonner l'avenir des programmes récréatifs pour les aînés dans la municipalité.

Si vous souhaitez participer à d'autres discussions concernant les services récréatifs pour les aînés, veuillez envisager d'assister à une séance de mobilisation en personne dans votre district. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter le site halifax.ca/seniors.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le développeur communautaire par courriel à seniors@halifax.ca ou composer le 902.233.8129 ou y envoyer un message texte.

Municipalité régionale d’Halifax : Plan des services récréatifs pour les aînés 2025 – Concours de remplissage du sondage

Merci d’avoir rempli le sondage! Si vous souhaitez participer au concours de remplissage du sondage, veuillez remplir vos coordonnées ci-dessous!

- Grand Prix : Gagnez une des deux cartes-cadeaux d’épiceries d’une valeur de 100 $.
- Autres prix : Gagnez une des 20 cartes-cadeaux de Tim Hortons d’une valeur de 10 $

Le tirage au sort aura lieu le 26 juin 2025.

Nom complet : _____

Numéro de téléphone : _____

Règles officielles du concours

1) Admissibilité

a) Le concours (« **concours** ») est gratuit (aucun achat nécessaire) et ouvert à tous les résidents de la Municipalité régionale d’Halifax âgés de 60 ans et plus (en date du 31 mars 2025), qui ont rempli le sondage sur le Plan des services récréatifs pour les aînés 2025 (« **sondage** »).

b) Les employés de la Municipalité régionale d’Halifax (« **Municipalité** ») et les membres de leur foyer (qu’ils soient apparentés ou non) ne sont pas admissibles à participer au concours.

c) La Municipalité aura le droit à tout moment d’exiger une preuve d’identité et d’admissibilité pour participer au concours. Le défaut de fournir une telle preuve dans un délai raisonnable peut entraîner une disqualification. Toutes les informations fournies à la Municipalité dans le cadre de ce concours doivent être véridiques, complètes et précises. La Municipalité se réserve le droit de disqualifier toute participation ou tout participant à sa seule discrétion si une participation ou un participant fournit à n’importe quel stade des détails personnels ou des informations inexactes, incomplètes, trompeuses ou

mensongères.

2) Façon de participer

a) La période du concours (« **période du concours** ») commence le 31 mars 2025 et se termine le 25 juin 2025.

b) Limite d'une participation au sondage par personne. Lorsqu'il y a plus d'une soumission, seule la première soumission reçue de cette personne sera prise en compte.

c) Pour être automatiquement inscrit au concours :

(i) Remplissez une copie papier du sondage entre le 31 mars 2025 et le 25 juin 2025, puis remettez le sondage rempli au centre récréatif municipal le plus proche ou à la bibliothèque publique la plus proche.

(ii) Allez à la page Web du Plan des services récréatifs pour les aînés (halifax.ca/seniors) et remplissez le sondage entre le 31 mars 2025 et le 25 juin 2025, puis suivez les instructions en ligne pour soumettre votre sondage rempli.

d) Seules les entrées qui ont rempli tous les champs et soumis tous les renseignements demandés par le sondage seront admissibles à gagner l'un des prix. Les entrées incomplètes ne seront pas incluses.

e) Toutes les participations doivent être reçues par la Municipalité au plus tard à la fin de la période du concours. Aucune responsabilité n'est assumée par la Municipalité pour les participations perdues, tardives ou mal acheminées, pour tout dysfonctionnement humain, informatique, en ligne, téléphonique ou technique qui pourrait survenir, ou pour toute erreur d'impression ou de typographie dans les documents associés au concours.

3) Publication, diffusion et indemnisation

a) En participant à ce concours, chaque participant accepte de libérer, d'indemniser et de dégager de toute responsabilité la Municipalité, son maire, ses conseillers, ses employés et ses représentants de toute perte, tout dommage, tout préjudice, toute dépense ou toute blessure personnelle découlant en tout ou en partie de la participation du participant au concours, de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation du prix, et des réclamations, y compris celles fondées sur les droits de publicité, la diffamation ou l'atteinte à la vie privée.

b) En acceptant un prix, chaque gagnant consent à l'utilisation de son nom, ses coordonnées, sa photo ou son image sur bande vidéo à des fins de publicité dans les médias, y compris sur les sites Web de la Municipalité, sans compensation supplémentaire.

4) Prix et probabilités de gagner

a) Il y a un grand prix à gagner, soit l'une des deux cartes-cadeaux d'épiceries d'une valeur de 100 $. D'autres prix à gagner incluent une des 20 cartes-cadeaux de Tim Hortons d'une valeur de 10 $.

b) Les probabilités de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues pour le concours.

c) Les prix doivent être acceptés tels qu'ils sont attribués. Aucune cession ou substitution, ou aucun transfert de prix n'est autorisé, sauf si la Municipalité se réserve le droit de substituer un prix de valeur comparable ou supérieure à sa seule et unique discrétion, pour quelque raison que ce soit.

d) Les prix peuvent ne pas être exactement comme annoncés et sont fournis « tels quels » sans aucune garantie supplémentaire d'aucune sorte. Les gagnants de prix peuvent avoir besoin de résoudre les problèmes directement avec le fabricant ou le fournisseur des prix.

5) Attribution des prix

a) Toutes les participations seront soumises à un tirage au sort aléatoire.

b) Chaque gagnant éventuel sera contacté par téléphone (en utilisant les coordonnées fournies par le participant au moment de l'inscription au concours) afin de déterminer si le participant est admissible. L'admissibilité du participant est à la seule discrétion de la Municipalité. Les deux gagnants des grands prix auront l'occasion de choisir l'épicerie à laquelle la carte-cadeau de 100 $ s'appliquera.

c) Dans le cas où un gagnant éventuel ne répondrait pas à cet avis dans les cinq jours ouvrables ou refuserait un prix pour quelque raison que ce soit, il sera disqualifié et n'aura aucun recours contre la Municipalité. Le prix sera annulé et, à la discrétion de la Municipalité et dans la mesure du temps disponible, un autre gagnant potentiel pourra être sélectionné par tirage au sort parmi toutes les autres participations admissibles restantes.

6) Modalités générales du concours

a) La Municipalité se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de modifier ou de mettre fin à tout ou partie de ce concours à tout moment et pour quelque raison que ce soit, sans préavis.

b) En participant à ce concours, le participant accepte les présentes règles officielles (« règles officielles ») ainsi que les décisions de la Municipalité, qui sont finales et contraignantes à tous égards.

c) La Municipalité se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qu'elle juge avoir manipulé le processus de participation ou le déroulement du concours, ou agir en violation de ces règles officielles. Toute utilisation de méthodes d'entrée robotiques, automatiques, programmées ou similaires annulera toutes les entrées effectuées par de telles méthodes.

d) Ce concours n'est en aucun cas commandité, approuvé ou administré par, ou associé à une plateforme de médias sociaux, un fabricant ou un fournisseur de prix. Toutes les questions, commentaires ou plaintes concernant le concours doivent être adressés à la Municipalité et non à une plateforme de médias sociaux ou au fabricant ou fournisseur des prix.

e) Ce concours est régi par les lois de la province de la Nouvelle-Écosse et les lois du Canada applicables en la matière.

f) *Conformément à l'article 485 de la Loi sur le gouvernement municipal, SNS 1998, ch. 18, les renseignements personnels recueillis pour administrer ce concours seront utilisés uniquement par le personnel municipal et, si nécessaire, par des personnes sous contrat de service avec la Municipalité aux fins de la sélection des prix. Si vous avez des questions sur la collecte et l'utilisation de vos renseignements personnels, veuillez composer le 311 ou envoyer un courriel à contactus@311.halifax.ca.*